

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2228)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par

M. Meizonnet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant:

« 1A° Le 7° de l'article L. 100-1 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de supprimer le point 7° de l'article L. 100-1 du code de l'énergie.

Ce point de la politique énergétique nationale fixe comme objectif la mise en place d'une Union européenne de l'énergie basée sur les énergies renouvelables et l'interconnexion des réseaux. La poursuite d'un tel objectif pourrait nuire à la souveraineté nationale, mais aussi rendre la France complice de pays tels que l'Allemagne qui polluent lourdement en produisant majoritairement leur électricité au moyen de centrales à gaz ou à charbon.

Si les flux d'énergies entre pays sont une bonne chose pour rééquilibrer les différents modèles, ils ne doivent pas être une priorité. À cela, s'ajoute le fait que ce point ne mentionne que les énergies

renouvelables alors que d'autres énergies comme le nucléaire font intégralement partie de la solution.